

VOL. XLIII.



CORPORATION DE MONTREAL

Département de l'Aqueduc.

Des SOUMISSIONS sont reçues...

- 1o. Pour des Robinets et autres ouvrages en cuivre; 2o. Pour du Plomb et des Tuyaux de Plomb.

Les soumissions seront reçues pour chacun de ces ouvrages séparément...

Chaque soumission devra être faite sur un blanc que l'on pourra se procurer au bureau...

Le Comité de l'Eau ne s'oblige pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Louis Lesage, Surintendant de l'Aqueduc.

Hôtel-de-Ville, Montréal, le 17 Mars 1871.

AUX CONTRACTEURS

LES COMMISSAIRES DU HAVRE DE MONTREAL RECEVOIENT DES

SOUSSIONS

MARDI, LE 4 AVRIL 1871

L'élévation de la Jetée Russell et une partie du Quai de l'Île

Selon les plans qu'on verra au Bureau de l'ingénieur du Port.

Deux personnes responsables devront se porter cautions pour la due exécution du contrat.

Les commissaires ne s'obligent pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Les soumissions devront être adressées au sousigné.

W. W. WHITNEY, Secrétaire.

Bureau des Commissaires du Havre, Montréal, le 21 Mars 1871.



LAVOIE & LAURENT

Peintres de Maison et d'Enseigne

IMITEURS, TAPISSIERS

DECORATEURS, VITRIERS & BLANCHISSEURS

No. 145, Rue St. Laurent, MONTREAL.

Nous avons l'honneur d'informer le public que nous ouvrons le PREMIER AVRIL prochain...

UN MAGASIN ET UNE BOUTIQUE DE PEINTURE

HUILE, MASTIC, VERNIS, COUS, LAMPES, HUILE DE CHARBON, &c.

Nous aurons toujours un assortiment complet et varié de Tapissier, Bouteur et Décorateurs.

Prix très Modérés.

LAVOIE & LAURENT, Montréal, le 18 Mars 1871.



FABRIQUE

Voitures, Charettes, Tombeaux, &c.

11, RUE MONTCALM, 22.

Le magasin à la plaisir d'annoncer à ses amis et à ses connaissances qu'il vient d'agrandir son établissement...

Charettes, Voitures légères, Wagons, Express, &c.

Toujours en mains un assortiment considérable de toute espèce de Voitures.

On Demande DEUX FORGERONS, un APPRENTI pour la Forge et un pour les Voitures.

MOISE BEAUDRY, 22, Rue Montcalm, Montréal, le 11 Mars.

AUX CAPITALISTES!

A VENDRE

Cette magnifique et importante PROPRIÉTÉ, située sur la Place d'Armes...

Une autre PROPRIÉTÉ de forme irrégulière comprenant un vaste terrain situé sur la Rue St. Urbain...

En plus grande partie du montant de la vente, devant être faite entre les mains de l'acquéreur...

MM. DORION, DORION & GÉOFFRON, MM. MOUSSEAU & DAVID.

Magasin et Logements à Vendre.

Un excellent MAGASIN et LOGEMENTS situés dans le village de St. Hubert...

Un MAGASIN avec logement en arrière, occupé actuellement comme magasin d'épicerie...

MAISON A VENDRE.

UNE MAISON en Bricks très confortable, en excellent état, et dans une situation excellente...

UN MAGASIN et une RÉSIDENCE de campagne, une pièce d'habitation, un terrain de 20000 pieds carrés...

UN MAGASIN et une RÉSIDENCE de campagne, une pièce d'habitation, un terrain de 20000 pieds carrés...

UN MAGASIN et une RÉSIDENCE de campagne, une pièce d'habitation, un terrain de 20000 pieds carrés...

UN MAGASIN et une RÉSIDENCE de campagne, une pièce d'habitation, un terrain de 20000 pieds carrés...

UN MAGASIN et une RÉSIDENCE de campagne, une pièce d'habitation, un terrain de 20000 pieds carrés...

UN MAGASIN et une RÉSIDENCE de campagne, une pièce d'habitation, un terrain de 20000 pieds carrés...

UN MAGASIN et une RÉSIDENCE de campagne, une pièce d'habitation, un terrain de 20000 pieds carrés...

UN MAGASIN et une RÉSIDENCE de campagne, une pièce d'habitation, un terrain de 20000 pieds carrés...

UN MAGASIN et une RÉSIDENCE de campagne, une pièce d'habitation, un terrain de 20000 pieds carrés...

UN MAGASIN et une RÉSIDENCE de campagne, une pièce d'habitation, un terrain de 20000 pieds carrés...

UN MAGASIN et une RÉSIDENCE de campagne, une pièce d'habitation, un terrain de 20000 pieds carrés...

UN MAGASIN et une RÉSIDENCE de campagne, une pièce d'habitation, un terrain de 20000 pieds carrés...

UN MAGASIN et une RÉSIDENCE de campagne, une pièce d'habitation, un terrain de 20000 pieds carrés...

UN MAGASIN et une RÉSIDENCE de campagne, une pièce d'habitation, un terrain de 20000 pieds carrés...

UN MAGASIN et une RÉSIDENCE de campagne, une pièce d'habitation, un terrain de 20000 pieds carrés...

UN MAGASIN et une RÉSIDENCE de campagne, une pièce d'habitation, un terrain de 20000 pieds carrés...

UN MAGASIN et une RÉSIDENCE de campagne, une pièce d'habitation, un terrain de 20000 pieds carrés...

UN MAGASIN et une RÉSIDENCE de campagne, une pièce d'habitation, un terrain de 20000 pieds carrés...

UN MAGASIN et une RÉSIDENCE de campagne, une pièce d'habitation, un terrain de 20000 pieds carrés...

UN MAGASIN et une RÉSIDENCE de campagne, une pièce d'habitation, un terrain de 20000 pieds carrés...

UN MAGASIN et une RÉSIDENCE de campagne, une pièce d'habitation, un terrain de 20000 pieds carrés...

UN MAGASIN et une RÉSIDENCE de campagne, une pièce d'habitation, un terrain de 20000 pieds carrés...

UN MAGASIN et une RÉSIDENCE de campagne, une pièce d'habitation, un terrain de 20000 pieds carrés...

UN MAGASIN et une RÉSIDENCE de campagne, une pièce d'habitation, un terrain de 20000 pieds carrés...

A LOUER

UNE MAISON DE PREMIÈRE CLASSE dans un des plus beaux endroits de la Ville...

CELUI qui louera pourra faire l'acquisition de tout le mobilier actuel.

Adresse: JOS. LÉVELLE, No. 51, Rue St. Marie.

A LOUER

UNE VOUTE, No. 101, Rue des Comptes, au-dessus de la Rue St. Louis...

Adresse: GAUCHER & TELLEMOSSÉ, 20, Rue St. Paul.

A LOUER

QUATRE MAGASINS A TROIS ÉTAGES situés sur la rue Godfray, vis-à-vis le Champ de Mars...

Adresse: C. S. CHERRIER, No. 13, rue St. Vincent.

A LOUER

DEUX RÉSIDENCES de première classe, situées sur la Rue St. Antoine, PLACE St. Joseph...

Adresse: WELCH & BULLOCK, No. 61, Petite Rue St. Jacques.

A LOUER

En face du Derré Vieux, une MAISON en Bricks, occupée par un marchand de chaussures...

Adresse: M. ROBILIAUX, Coin des rues St. Denis et Grille.

A LOUER

Un magnifique MAGASIN, situé sur la Rue St. Catherine, vis-à-vis le Palais National...

Adresse: A. VINCENT, No. 93, rue Notre-Dame.

BUREAU D'AFFAIRES A LOUER

Pour Avocats, Notaires, Architectes, Collecteurs, Agents, etc.

Adresse: JOSEPH C. ROBILIAUX, No. 28 et 29, Rue St. Gabriel.

A Louer pour plusieurs années ou à Vendre.

LA DISTILLERIE sur la Rue JACQUES-CARTIER, occupée comme à l'ordinaire.

Adresse: DANIEL GORRIE, 20, Rue St. Gabriel.

Société Permanente de Construction

DISTRICT DE MONTREAL

Reménagement et Bureau à Louer

Cette société importatrice se propose de louer le premier Magasin, No. 9, Cour St. Lambert...

Adresse: H. A. FAUTEUX, 11, Rue St. Louis.

BON AVANTAGE

Le magasin offre en vente tout son ASSORTIMENT DE MARCHANDISES, valant au-dessus de \$1000...

Adresse: A. E. MASSE, 302, St. Louis 1871-1872.

Barge à Vendre

UNE BARQUE NEUVE de première classe, voyageant de St. Catharines à la Pointe de la Rivière...

GIBIERS, JAMBONS, &c., &c.

UN GRAND ASSORTIMENT DE Poutles de Prairies, Dindes Sauvages, Canards, Etc., Etc.

EN VENTE A DES PRIX REDUITS

Adresse: DUFRESNE & MCGARILY, 221 Rue Notre-Dame.

FROMAGE DE GROVÈRE ET ANGLAIS

FROMAGE de Gruyère de de Crème et Raffiné de de Stilton et Cheddar de Américain

Adresse: DUFRESNE & MCGARILY, 221 Rue Notre-Dame.

AVIS AUX FAMILLES.

CHOIX MAGNIFIQUE D'ÉPICERIES, VINS ET LIQUEURS

Mathieu & Trudel, 88 - RUE NOTRE-DAME - 88

TOUJOURS EN MAINS

Pêches Jannes, Bo Blanchés en Boîtes, Poires, Oranges et Citrons, Tomates en Boîtes

Adresse: MATHIEU & TRUDEL, 88 - RUE NOTRE-DAME - 88

CHAUSSURES, CHAUSSURES.

A Bon Marché

JOS. VALADE, MARCHAND DE CHAUSSURES

Vient de faire l'acquisition de FONDS DE MAGASIN DE CHAUSSURES

DE LA VALEUR DE \$12,000

No. 273, Rue Notre-Dame, CÉDANT OCCUPÉ PAR MM. BRODEUR & BEAUVAIS

Maison de M. T. HELL

Il continuera à vendre à la même place jusqu'à ce qu'il ait pu trouver un autre magasin...

Adresse: LE TOUT A PRIX MODÉRÉS, 119, Rue St. Louis.

NOUVEL EMPRUNT DE 7-30 EN OR

SUBÉRIEUR, PROFITABLE ET PERMANENT

JAY COOKE & CIE, Bons en Or sur première hypothèque sur l'octroi de terre

De la Cie. du Chemin de Fer du Nord du Pacifique

Ces bons sont garantis, d'abord par le premier hypothèque sur le chemin de fer, ensuite par une hypothèque sur l'octroi de terre...

Adresse: JAY COOKE & CIE, 11, Rue St. Louis.

BREVET D'INVENTION.

HERVEZ-VOUS DU 1820 "GOUTE VEGETAL PULMONAIRE" 1871

Le vieux et meilleur remède pour la toux, la bronchite, les catarrhes, etc.

Adresse: CUTLER, FRERE & CIE, Boston.

BREVET D'INVENTION.

Le magasin ayant établi au Siège du Gouvernement, à Ottawa, une Agence pour l'expédition des Brevets de Commerce et de Patentes...

Adresse: MORGAN, GEE & MARVIN, 24, Rue Wall, New-York.

ALBUM DE SALON

En 5 Volumes In-40

Prix: \$9.00 par Volume, ou \$40.00 pour 5 Volumes

DESCRIPTION DE L'OUVRAGE

L'ALBUM DE SALON est sans aucun doute la plus belle œuvre de l'art de la gravure...

Adresse: DUFRESNE & MCGARILY, 221 Rue Notre-Dame.

On a Besoin d'Agents

Nous venons de publier un ouvrage intitulé "Le Canada sous l'Union"...

Adresse: AMERICAN PUBLISHING CO., RUTLAND, VT.

NOUVEL OUVRAGE HISTORIQUE

"Le Canada sous l'Union" 1841-1867

Première Partie

LOUIS P. TURCOTE, A VENDRE CHEZ MM. J. B. ROLLAND & FILS, 104 - Rue St. Louis.

OUVRAGES SUR L'AGRICULTURE

Anatomie, (des) et les systèmes de Culture

Adresse: M. J. B. ROLLAND & FILS, 104 - Rue St. Louis.

Assemblée Générale Annuelle, Feuilleton de "La Minerve"

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE de la Corporation de la CHAMBRE de COMMERCE de MONTREAL aura lieu à la Salle de la Chambre LUNDI, le 3 AVRIL prochain...

Adresse: W. M. J. PATTERSON, Secrétaire.

Chambre des Arts et Manufactures

PROVINCE DE QUÉBEC

L'ASSEMBLÉE ANNUELLE RÉGULIÈRE TRIMESTRIELLE de la CHAMBRE des Arts et Manufactures de la Province de Québec, aura lieu le MARDI, le 4 AVRIL, à TROIS heures P.M.

Adresse: E. L. DE BELLEFEUILLE, Secrétaire.

Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal.

L'ASSEMBLÉE ANNUELLE des Directeurs Honoraires de cette Banque aura lieu à son bureau, MARDI, le QUATRE AVRIL prochain, à 8 heures.

Adresse: E. J. BARBEAU, Caissier.

Compagnie des Chars Urbains de la Cité de Montréal.

AVIS est par le présent donné qu'un Dividende pour les six mois finissant le 31 Mars 1871, de QUATRE (4) PAR CENT sur le Fonds Capital de la Compagnie et un Bonus de DEUX (2) PAR CENT, a été déclaré et sera payable au BUREAU de la Compagnie, le 21 AVRIL prochain.

Adresse: W. B. DUPONT, Secrétaire.

On Demande

UN ASSOCIÉ pouvant disposer d'un capital de deux à quatre mille dollars pour une nouvelle Manufacture payant un dividende de 50 cent et presque tout argent comptant.

Adresse: W. B. DUPONT, Secrétaire.

ON DEMANDE

UN APPRENTI et un COMPAGNON MENUISIER habilement au montage de M. J. B. ROLLAND & FILS.

Adresse: W. B. DUPONT, Secrétaire.

ON DEMANDE

UNE SERVANTE munie de bonnes recommandations. De bonnes références sont données.

Adresse: W. B. DUPONT, Secrétaire.

ON A BESOIN

UN MAITRE OUVRIER et DIX BONNS HOMMES pour travailler à la construction des Voitures. S'adresser au No. 78, Rue Craig.

ON A BESOIN

AN OUVRIER HEAD MOUNTAIN HOMER, Lac Beauport, en vue de la montagne de la Croix. S'adresser à la lettre No. 91, Bureau de Poste.

Place Demandée.

UNE JEUNE PERSONNE connaît les deux langues et ayant une certaine éducation désire passer comme commis aux livres.

Pension Demandée.

DEUX JEUNES GENS, désirant leur Pension de la première classe, dans la partie Est, à courte distance de la Paroisse. S'adresser à la lettre No. 91, Bureau de Poste.

Pensionnaires Demandés

TROIS ou QUATRE PENSIONNAIRES s'occupent de leur bonne pension dans la Rue St. Denis. S'adresser à ce Bureau.

Ferblantier Demandé.

On demande à la Maison de Réforme de St. Vincent de Paul, pour le premier Mai, UN FERBLANTIER.

Forgeron et Charbon Demandés

UN BON FORGERON, capable de forger les charbons, et un CHARBONNIER travaillant de l'ouvrage en dehors des Usines de la Pointe à la Croix. S'adresser à ce Bureau.

NOUVEAU SANGLANTE

LA SALLE d'armes de la chambre de commerce de Montréal, le 30 Mars 1871.

XXX L'INSTRUMENT.

La salle d'armes de la chambre de commerce de Montréal, le 30 Mars 1871.

— Mais, dit-il, que vous en dites-vous, monsieur le capitaine ?

— C'est que, dit-il, je ne suis pas un homme à se laisser aller à des sottises.

— Mais, dit-il, que vous en dites-vous, monsieur le capitaine ?

— C'est que, dit-il, je ne suis pas un homme à se laisser aller à des sottises.

— Mais, dit-il, que vous en dites-vous, monsieur le capitaine ?

— C'est que, dit-il, je ne suis pas un homme à se laisser aller à des sottises.

— Mais, dit-il, que vous en dites-vous, monsieur le capitaine ?

— C'est que, dit-il, je ne suis pas un homme à se laisser aller à des sottises.

— Mais, dit-il, que vous en dites-vous, monsieur le capitaine ?

— C'est que, dit-il, je ne suis pas un homme à se laisser aller à des sottises.

— Mais, dit-il, que vous en dites-vous, monsieur le capitaine ?

— C'est que, dit-il, je ne suis pas un homme à se laisser aller à des sottises.

— Mais, dit-il, que vous en dites-vous, monsieur le capitaine ?

— C'est que, dit-il, je ne suis pas un homme à se laisser aller à des sottises.

— Mais, dit-il, que vous en dites-vous, monsieur le capitaine ?

— C'est que, dit-il, je ne suis pas un homme à se laisser aller à des sottises.

— Mais, dit-il, que vous en dites-vous, monsieur le capitaine ?

— C'est que, dit-il, je ne suis pas un homme à se laisser aller à des sottises.

— Mais, dit-il, que vous en dites-vous, monsieur le capitaine ?

— C'est que, dit-il, je ne suis pas un homme à se laisser aller à des sottises.

— Mais, dit-il, que vous en dites-vous, monsieur le capitaine ?

— C'est que, dit-il, je ne suis pas un homme à se laisser aller à des sottises.

— Mais, dit-il, que vous en dites-vous, monsieur le capitaine ?

— C'est que, dit-il, je ne suis pas un homme à se laisser aller à des sottises.

— Mais, dit-il, que vous en dites-vous, monsieur le capitaine ?

— C'est que, dit-il, je ne suis pas un homme à se laisser aller à des sottises.

— Mais, dit-il, que vous en dites-vous, monsieur le capitaine ?

— C'est que, dit-il, je ne suis pas un homme à se laisser aller à des sottises.

Mais Guillaume, plus rassuré, fit le signe de la croix et s'approcha du mort. — Peut-être qu'il est... — Et il se pencha sur le cadavre. — Et il se pencha sur le cadavre. — Et il se pencha sur le cadavre.

COMMUNICATIONS. — M. Bernard fait un long et énergique discours dans ce sens et la discussion se continue sur cette question. — M. Bernard fait un long et énergique discours dans ce sens et la discussion se continue sur cette question.

de l'influence de Paris sur ses malheurs depuis la révolution française. — M. Bernard fait un long et énergique discours dans ce sens et la discussion se continue sur cette question.

NOTES LOCALES. — M. Bernard fait un long et énergique discours dans ce sens et la discussion se continue sur cette question.

ASSEMBLÉE CRIMINELLE. — M. Bernard fait un long et énergique discours dans ce sens et la discussion se continue sur cette question.

COMMUNICATIONS. — M. Bernard fait un long et énergique discours dans ce sens et la discussion se continue sur cette question.

de l'influence de Paris sur ses malheurs depuis la révolution française. — M. Bernard fait un long et énergique discours dans ce sens et la discussion se continue sur cette question.

NOTES LOCALES. — M. Bernard fait un long et énergique discours dans ce sens et la discussion se continue sur cette question.

ASSEMBLÉE CRIMINELLE. — M. Bernard fait un long et énergique discours dans ce sens et la discussion se continue sur cette question.

COMMUNICATIONS. — M. Bernard fait un long et énergique discours dans ce sens et la discussion se continue sur cette question.

de l'influence de Paris sur ses malheurs depuis la révolution française. — M. Bernard fait un long et énergique discours dans ce sens et la discussion se continue sur cette question.

NOTES LOCALES. — M. Bernard fait un long et énergique discours dans ce sens et la discussion se continue sur cette question.

Rapports et Reproductions

ASSEMBLÉE SPECIALE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil s'assemble à huit heures sous la présidence de son Honorable le Maire J. C. Marshall, Ecr.

Table listing names and amounts for the 'ASSEMBLÉE SPECIALE DU CONSEIL DE VILLE'.

COMMUNICATIONS

Le Conseil s'assemble à huit heures sous la présidence de son Honorable le Maire J. C. Marshall, Ecr.

COMMUNICATIONS

Le Conseil s'assemble à huit heures sous la présidence de son Honorable le Maire J. C. Marshall, Ecr.

COMMUNICATIONS

Le Conseil s'assemble à huit heures sous la présidence de son Honorable le Maire J. C. Marshall, Ecr.

Table listing names and amounts for the 'ASSEMBLÉE SPECIALE DU CONSEIL DE VILLE'.

Le Conseil s'assemble à huit heures sous la présidence de son Honorable le Maire J. C. Marshall, Ecr.

Le Conseil s'assemble à huit heures sous la présidence de son Honorable le Maire J. C. Marshall, Ecr.

Le Conseil s'assemble à huit heures sous la présidence de son Honorable le Maire J. C. Marshall, Ecr.

ASSEMBLÉE SPECIALE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil s'assemble à huit heures sous la présidence de son Honorable le Maire J. C. Marshall, Ecr.

COMMUNICATIONS

Le Conseil s'assemble à huit heures sous la présidence de son Honorable le Maire J. C. Marshall, Ecr.

COMMUNICATIONS

Le Conseil s'assemble à huit heures sous la présidence de son Honorable le Maire J. C. Marshall, Ecr.

COMMUNICATIONS

Le Conseil s'assemble à huit heures sous la présidence de son Honorable le Maire J. C. Marshall, Ecr.

Table listing names and amounts for the 'ASSEMBLÉE SPECIALE DU CONSEIL DE VILLE'.

Le Conseil s'assemble à huit heures sous la présidence de son Honorable le Maire J. C. Marshall, Ecr.

Le Conseil s'assemble à huit heures sous la présidence de son Honorable le Maire J. C. Marshall, Ecr.

Le Conseil s'assemble à huit heures sous la présidence de son Honorable le Maire J. C. Marshall, Ecr.

ASSEMBLÉE SPECIALE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil s'assemble à huit heures sous la présidence de son Honorable le Maire J. C. Marshall, Ecr.

COMMUNICATIONS

Le Conseil s'assemble à huit heures sous la présidence de son Honorable le Maire J. C. Marshall, Ecr.

COMMUNICATIONS

Le Conseil s'assemble à huit heures sous la présidence de son Honorable le Maire J. C. Marshall, Ecr.

COMMUNICATIONS

Le Conseil s'assemble à huit heures sous la présidence de son Honorable le Maire J. C. Marshall, Ecr.

Table listing names and amounts for the 'ASSEMBLÉE SPECIALE DU CONSEIL DE VILLE'.

Le Conseil s'assemble à huit heures sous la présidence de son Honorable le Maire J. C. Marshall, Ecr.

Le Conseil s'assemble à huit heures sous la présidence de son Honorable le Maire J. C. Marshall, Ecr.

Le Conseil s'assemble à huit heures sous la présidence de son Honorable le Maire J. C. Marshall, Ecr.

ASSEMBLÉE SPECIALE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil s'assemble à huit heures sous la présidence de son Honorable le Maire J. C. Marshall, Ecr.

COMMUNICATIONS

Le Conseil s'assemble à huit heures sous la présidence de son Honorable le Maire J. C. Marshall, Ecr.

COMMUNICATIONS

Le Conseil s'assemble à huit heures sous la présidence de son Honorable le Maire J. C. Marshall, Ecr.

COMMUNICATIONS

Le Conseil s'assemble à huit heures sous la présidence de son Honorable le Maire J. C. Marshall, Ecr.

Table listing names and amounts for the 'ASSEMBLÉE SPECIALE DU CONSEIL DE VILLE'.

Le Conseil s'assemble à huit heures sous la présidence de son Honorable le Maire J. C. Marshall, Ecr.

Le Conseil s'assemble à huit heures sous la présidence de son Honorable le Maire J. C. Marshall, Ecr.

Le Conseil s'assemble à huit heures sous la présidence de son Honorable le Maire J. C. Marshall, Ecr.

vaient alors enfermés une vache et un cochon. Avec un courage plus qu'ordinaire, plusieurs personnes y pénétrèrent à travers la fumée et le feu et réussirent à la faire sortir, mais non sans souffrir beaucoup eux-mêmes. Edmund Peiler, enfiler, fut la figure saillante. M. Perrault fut le plus vaillant. Il est sous les soins du docteur S. Martin, de Lavallée.

A l'heure où j'ai écrit (midi), la bouillie que, la maison et autres petites habitations furent plus qu'à moitié de cendres. M. Perrault fut le plus vaillant. Il est sous les soins du docteur S. Martin, de Lavallée.

On croit que le feu a été mis au moyen d'une allumette par un des jeunes enfants, laissés sous les soins d'une jeune personne pendant un court instant, lequel assistant M. Perrault et la Dame.

Telegraphie de toutes les parties du monde.

SERVICE PRIVE DE "LA MINERVE"

Parlement Fédéral.

SENAT.

Ottawa, 29.

Le Président prend le fauteuil à trois heures P. M.

Après les affaires de routine, l'honorable St. Lawrence propose que le détail pour la réception des rapports de la privies soit prolongé jusqu'au 8 du mois prochain.

L'honorable M. Lestellier de St. Just demande si le gouvernement a l'intention de soumettre au Sénat les résolutions concernant la Colombie.

L'honorable M. Campbell dit que les résolutions seraient distribuées à une époque rapprochée.

Le bill concernant la Compagnie d'Assurance sur la vie de Montréal, subit sa troisième lecture et est passé.

Le bill concernant la perception des droits de Douanes du Havre de Owen Sound subit sa seconde lecture.

La question de la juridiction fédérale et locale souleva une longue discussion à laquelle prirent part MM. McPherson, Mitchell, Sanborn, Dekey, Hazen, Wilnot, Mitchell et autres.

Le bill est referé au comité des bills privés.

Le Sénat s'ajourna à 4 1/2 hrs.

COMMUNES.

Ottawa, 29.

L'ordonneur est au fauteuil.

M. A. D. Smith est introduit par Sir George E. Carter et M. Simpson. Il lui est permis de prendre un siège qu'il choisit du côté du ministère.

M. McKenzie fait remarquer que le nouveau député a pris son siège en vertu d'un acte qui n'était pas encore légal. La responsabilité de ce précédent doit retomber sur le gouvernement.

Sir George E. Carter dit que l'acte avait été sanctionné par le gouvernement impérial, qu'il était obligatoire pour ce parlement. Cependant, il est obligé de se résigner à ce que le nouveau député ait pris son siège en vertu d'un acte qui n'était pas encore légal.

M. McKenzie demande pourquoi le rapport concernant les pensions n'a pas été soumis, ainsi que le rapport des impressions de la Chambre fédérale en vertu d'un acte en conseil, lesquels devaient être présentés.

Sir Francis Hincks.—Je répondrai à ces questions demain et je rechercherai la cause du retard, car il n'y a aucun doute qu'ils auraient dû être soumis.

Sir George E. Carter présente un rapport de la commission des chemins de fer rapportant qu'il a passé le bill concernant le chemin de fer de Pembroke et Kingston.

Sir George Carter propose que la Chambre se forme demain en comité des chemins de fer, et qu'elle se réunisse à la séance du lendemain pour discuter les privilèges du parlement du Canada d'établir des territoires et de pourvoir à la représentation.

Sir Georges propose, afin d'expédier plus promptement les affaires, de discuter les ordres du jour en deux jours, au lieu de trois, et de répondre à la séance du soir la discussion des résolutions concernant la Colombie.

Sir Francis Hincks propose que la Chambre se forme en comité des chemins de fer, et qu'elle se réunisse à la séance du lendemain pour discuter les privilèges du parlement du Canada d'établir des territoires et de pourvoir à la représentation.

Sir Georges propose, afin d'expédier plus promptement les affaires, de discuter les ordres du jour en deux jours, au lieu de trois, et de répondre à la séance du soir la discussion des résolutions concernant la Colombie.

Sir Francis Hincks propose que la Chambre se forme en comité des chemins de fer, et qu'elle se réunisse à la séance du lendemain pour discuter les privilèges du parlement du Canada d'établir des territoires et de pourvoir à la représentation.

Sir Georges propose, afin d'expédier plus promptement les affaires, de discuter les ordres du jour en deux jours, au lieu de trois, et de répondre à la séance du soir la discussion des résolutions concernant la Colombie.

Sir Francis Hincks propose que la Chambre se forme en comité des chemins de fer, et qu'elle se réunisse à la séance du lendemain pour discuter les privilèges du parlement du Canada d'établir des territoires et de pourvoir à la représentation.

Sir Georges propose, afin d'expédier plus promptement les affaires, de discuter les ordres du jour en deux jours, au lieu de trois, et de répondre à la séance du soir la discussion des résolutions concernant la Colombie.

Sir Francis Hincks propose que la Chambre se forme en comité des chemins de fer, et qu'elle se réunisse à la séance du lendemain pour discuter les privilèges du parlement du Canada d'établir des territoires et de pourvoir à la représentation.

Sir Georges propose, afin d'expédier plus promptement les affaires, de discuter les ordres du jour en deux jours, au lieu de trois, et de répondre à la séance du soir la discussion des résolutions concernant la Colombie.

Sir Francis Hincks propose que la Chambre se forme en comité des chemins de fer, et qu'elle se réunisse à la séance du lendemain pour discuter les privilèges du parlement du Canada d'établir des territoires et de pourvoir à la représentation.

Sir Georges propose, afin d'expédier plus promptement les affaires, de discuter les ordres du jour en deux jours, au lieu de trois, et de répondre à la séance du soir la discussion des résolutions concernant la Colombie.

Sir Francis Hincks propose que la Chambre se forme en comité des chemins de fer, et qu'elle se réunisse à la séance du lendemain pour discuter les privilèges du parlement du Canada d'établir des territoires et de pourvoir à la représentation.

Sir Georges propose, afin d'expédier plus promptement les affaires, de discuter les ordres du jour en deux jours, au lieu de trois, et de répondre à la séance du soir la discussion des résolutions concernant la Colombie.

Sir Francis Hincks propose que la Chambre se forme en comité des chemins de fer, et qu'elle se réunisse à la séance du lendemain pour discuter les privilèges du parlement du Canada d'établir des territoires et de pourvoir à la représentation.

Sir Georges propose, afin d'expédier plus promptement les affaires, de discuter les ordres du jour en deux jours, au lieu de trois, et de répondre à la séance du soir la discussion des résolutions concernant la Colombie.

Sir Francis Hincks propose que la Chambre se forme en comité des chemins de fer, et qu'elle se réunisse à la séance du lendemain pour discuter les privilèges du parlement du Canada d'établir des territoires et de pourvoir à la représentation.

Sir Georges propose, afin d'expédier plus promptement les affaires, de discuter les ordres du jour en deux jours, au lieu de trois, et de répondre à la séance du soir la discussion des résolutions concernant la Colombie.

Sir Francis Hincks propose que la Chambre se forme en comité des chemins de fer, et qu'elle se réunisse à la séance du lendemain pour discuter les privilèges du parlement du Canada d'établir des territoires et de pourvoir à la représentation.

Sir Georges propose, afin d'expédier plus promptement les affaires, de discuter les ordres du jour en deux jours, au lieu de trois, et de répondre à la séance du soir la discussion des résolutions concernant la Colombie.

Sir Francis Hincks propose que la Chambre se forme en comité des chemins de fer, et qu'elle se réunisse à la séance du lendemain pour discuter les privilèges du parlement du Canada d'établir des territoires et de pourvoir à la représentation.

Sir Georges propose, afin d'expédier plus promptement les affaires, de discuter les ordres du jour en deux jours, au lieu de trois, et de répondre à la séance du soir la discussion des résolutions concernant la Colombie.

Sir Francis Hincks propose que la Chambre se forme en comité des chemins de fer, et qu'elle se réunisse à la séance du lendemain pour discuter les privilèges du parlement du Canada d'établir des territoires et de pourvoir à la représentation.

Sir Georges propose, afin d'expédier plus promptement les affaires, de discuter les ordres du jour en deux jours, au lieu de trois, et de répondre à la séance du soir la discussion des résolutions concernant la Colombie.

Sir Francis Hincks propose que la Chambre se forme en comité des chemins de fer, et qu'elle se réunisse à la séance du lendemain pour discuter les privilèges du parlement du Canada d'établir des territoires et de pourvoir à la représentation.

Sir Georges propose, afin d'expédier plus promptement les affaires, de discuter les ordres du jour en deux jours, au lieu de trois, et de répondre à la séance du soir la discussion des résolutions concernant la Colombie.

Sir Francis Hincks propose que la Chambre se forme en comité des chemins de fer, et qu'elle se réunisse à la séance du lendemain pour discuter les privilèges du parlement du Canada d'établir des territoires et de pourvoir à la représentation.

Sir Georges propose, afin d'expédier plus promptement les affaires, de discuter les ordres du jour en deux jours, au lieu de trois, et de répondre à la séance du soir la discussion des résolutions concernant la Colombie.

Sir Francis Hincks propose que la Chambre se forme en comité des chemins de fer, et qu'elle se réunisse à la séance du lendemain pour discuter les privilèges du parlement du Canada d'établir des territoires et de pourvoir à la représentation.

Sir Georges propose, afin d'expédier plus promptement les affaires, de discuter les ordres du jour en deux jours, au lieu de trois, et de répondre à la séance du soir la discussion des résolutions concernant la Colombie.

Sir Francis Hincks propose que la Chambre se forme en comité des chemins de fer, et qu'elle se réunisse à la séance du lendemain pour discuter les privilèges du parlement du Canada d'établir des territoires et de pourvoir à la représentation.

Sir Georges propose, afin d'expédier plus promptement les affaires, de discuter les ordres du jour en deux jours, au lieu de trois, et de répondre à la séance du soir la discussion des résolutions concernant la Colombie.

Sir Francis Hincks propose que la Chambre se forme en comité des chemins de fer, et qu'elle se réunisse à la séance du lendemain pour discuter les privilèges du parlement du Canada d'établir des territoires et de pourvoir à la représentation.

Sir Georges propose, afin d'expédier plus promptement les affaires, de discuter les ordres du jour en deux jours, au lieu de trois, et de répondre à la séance du soir la discussion des résolutions concernant la Colombie.

Sir Francis Hincks propose que la Chambre se forme en comité des chemins de fer, et qu'elle se réunisse à la séance du lendemain pour discuter les privilèges du parlement du Canada d'établir des territoires et de pourvoir à la représentation.

Sir Georges propose, afin d'expédier plus promptement les affaires, de discuter les ordres du jour en deux jours, au lieu de trois, et de répondre à la séance du soir la discussion des résolutions concernant la Colombie.

Sir Francis Hincks propose que la Chambre se forme en comité des chemins de fer, et qu'elle se réunisse à la séance du lendemain pour discuter les privilèges du parlement du Canada d'établir des territoires et de pourvoir à la représentation.

Sir Georges propose, afin d'expédier plus promptement les affaires, de discuter les ordres du jour en deux jours, au lieu de trois, et de répondre à la séance du soir la discussion des résolutions concernant la Colombie.

Sir Francis Hincks propose que la Chambre se forme en comité des chemins de fer, et qu'elle se réunisse à la séance du lendemain pour discuter les privilèges du parlement du Canada d'établir des territoires et de pourvoir à la représentation.

Sir Georges propose, afin d'expédier plus promptement les affaires, de discuter les ordres du jour en deux jours, au lieu de trois, et de répondre à la séance du soir la discussion des résolutions concernant la Colombie.

Sir Francis Hincks propose que la Chambre se forme en comité des chemins de fer, et qu'elle se réunisse à la séance du lendemain pour discuter les privilèges du parlement du Canada d'établir des territoires et de pourvoir à la représentation.

Sir Georges propose, afin d'expédier plus promptement les affaires, de discuter les ordres du jour en deux jours, au lieu de trois, et de répondre à la séance du soir la discussion des résolutions concernant la Colombie.

Sir Francis Hincks propose que la Chambre se forme en comité des chemins de fer, et qu'elle se réunisse à la séance du lendemain pour discuter les privilèges du parlement du Canada d'établir des territoires et de pourvoir à la représentation.

Sir Georges propose, afin d'expédier plus promptement les affaires, de discuter les ordres du jour en deux jours, au lieu de trois, et de répondre à la séance du soir la discussion des résolutions concernant la Colombie.

Sir Francis Hincks propose que la Chambre se forme en comité des chemins de fer, et qu'elle se réunisse à la séance du lendemain pour discuter les privilèges du parlement du Canada d'établir des territoires et de pourvoir à la représentation.

Sir Georges propose, afin d'expédier plus promptement les affaires, de discuter les ordres du jour en deux jours, au lieu de trois, et de répondre à la séance du soir la discussion des résolutions concernant la Colombie.

Sir Francis Hincks propose que la Chambre se forme en comité des chemins de fer, et qu'elle se réunisse à la séance du lendemain pour discuter les privilèges du parlement du Canada d'établir des territoires et de pourvoir à la représentation.

Sir Georges propose, afin d'expédier plus promptement les affaires, de discuter les ordres du jour en deux jours, au lieu de trois, et de répondre à la séance du soir la discussion des résolutions concernant la Colombie.

Sir Francis Hincks propose que la Chambre se forme en comité des chemins de fer, et qu'elle se réunisse à la séance du lendemain pour discuter les privilèges du parlement du Canada d'établir des territoires et de pourvoir à la représentation.

Sir Georges propose, afin d'expédier plus promptement les affaires, de discuter les ordres du jour en deux jours, au lieu de trois, et de répondre à la séance du soir la discussion des résolutions concernant la Colombie.

Sir Francis Hincks propose que la Chambre se forme en comité des chemins de fer, et qu'elle se réunisse à la séance du lendemain pour discuter les privilèges du parlement du Canada d'établir des territoires et de pourvoir à la représentation.

Sir Georges propose, afin d'expédier plus promptement les affaires, de discuter les ordres du jour en deux jours, au lieu de trois, et de répondre à la séance du soir la discussion des résolutions concernant la Colombie.

Sir Francis Hincks propose que la Chambre se forme en comité des chemins de fer, et qu'elle se réunisse à la séance du lendemain pour discuter les privilèges du parlement du Canada d'établir des territoires et de pourvoir à la représentation.

Sir Georges propose, afin d'expédier plus promptement les affaires, de discuter les ordres du jour en deux jours, au lieu de trois, et de répondre à la séance du soir la discussion des résolutions concernant la Colombie.

Sir Francis Hincks propose que la Chambre se forme en comité des chemins de fer, et qu'elle se réunisse à la séance du lendemain pour discuter les privilèges du parlement du Canada d'établir des territoires et de pourvoir à la représentation.

Sir Georges propose, afin d'expédier plus promptement les affaires, de discuter les ordres du jour en deux jours, au lieu de trois, et de répondre à la séance du soir la discussion des résolutions concernant la Colombie.

puisque il n'y a aucune distinction de race ou de couleur reconnue dans la constitution. Il dit aussi que dans la discussion des résolutions relatives à Manitoba, aucun amendement n'a été proposé au sujet de l'immigration nationale de la population.

M. McKenzie.—Personne n'a contesté la question de l'inconstitutionnalité; le ministre même a admis qu'il y avait des doutes. M. Gray.—C'est différent, et on a pu proposer aucun amendement.

Le ministre a dit qu'il n'y avait pas de doute sur l'inconstitutionnalité de la mesure, et qu'un précédent qu'on pourrait suivre avec sécurité. Cette nomination n'est que primaire, et devra être réglée dans la suite par la population de Québec, de laquelle dépend à l'avenir la représentation des deux provinces. Mais cela ne limite pas la représentation des nouvelles provinces, lorsqu'elles sont admises au chiffre exact de la population. S'il en était autrement, et qu'on voulait traiter ces nouvelles provinces comme des territoires et laisser la représentation stricte de leur chiffre de la population, il ne serait pas nécessaire de les inviter à entrer dans l'Union, car je ne crois pas qu'elles le voudraient. En ce qui concerne le territoire de la Nouvelle-France, il conviendrait de considérer s'il de fer du Pacifique, et de décider si le territoire de la Nouvelle-France sera construit, et aussi en son pouvoir et sur ces deux points, je crois que la réponse devrait être affirmative.

Il importe de se rappeler que tout le chemin pourra coûter cent millions et qu'une partie de ce chemin sera construite par le gouvernement fédéral, et qu'une autre partie sera construite par les Compagnies au moyen d'octrois de terres et d'un petit subside d'argent, et qu'il sera garanti par les loyers d'intérêt, et qu'il sera construit par le chemin de fer du Pacifique Central.

Le bill est lu et sera rapporté au sujet des difficultés qu'il y aura à reconstruire.

Le bill est lu et sera rapporté au sujet des difficultés qu'il y aura à reconstruire.

Le bill est lu et sera rapporté au sujet des difficultés qu'il y aura à reconstruire.

Le bill est lu et sera rapporté au sujet des difficultés qu'il y aura à reconstruire.

Le bill est lu et sera rapporté au sujet des difficultés qu'il y aura à reconstruire.

Le bill est lu et sera rapporté au sujet des difficultés qu'il y aura à reconstruire.

Le bill est lu et sera rapporté au sujet des difficultés qu'il y aura à reconstruire.

Le bill est lu et sera rapporté au sujet des difficultés qu'il y aura à reconstruire.

Le bill est lu et sera rapporté au sujet des difficultés qu'il y aura à reconstruire.

Le bill est lu et sera rapporté au sujet des difficultés qu'il y aura à reconstruire.

Le bill est lu et sera rapporté au sujet des difficultés qu'il y aura à reconstruire.

Le bill est lu et sera rapporté au sujet des difficultés qu'il y aura à reconstruire.

Le bill est lu et sera rapporté au sujet des difficultés qu'il y aura à reconstruire.

Le bill est lu et sera rapporté au sujet des difficultés qu'il y aura à reconstruire.

Le bill est lu et sera rapporté au sujet des difficultés qu'il y aura à reconstruire.

Le bill est lu et sera rapporté au sujet des difficultés qu'il y aura à reconstruire.

Le bill est lu et sera rapporté au sujet des difficultés qu'il y aura à reconstruire.

Le bill est lu et sera rapporté au sujet des difficultés qu'il y aura à reconstruire.

Le bill est lu et sera rapporté au sujet des difficultés qu'il y aura à reconstruire.

Le bill est lu et sera rapporté au sujet des difficultés qu'il y aura à reconstruire.

Le bill est lu et sera rapporté au sujet des difficultés qu'il y aura à reconstruire.

Le bill est lu et sera rapporté au sujet des difficultés qu'il y aura à reconstruire.

Le bill est lu et sera rapporté au sujet des difficultés qu'il y aura à reconstruire.

Le bill est lu et sera rapporté au sujet des difficultés qu'il y aura à reconstruire.

Le bill est lu et sera rapporté au sujet des difficultés qu'il y aura à reconstruire.

Le bill est lu et sera rapporté au sujet des difficultés qu'il y aura à reconstruire.

Le bill est lu et sera rapporté au sujet des difficultés qu'il y aura à reconstruire.

Le bill est lu et sera rapporté au sujet des difficultés qu'il y aura à reconstruire.

Le bill est lu et sera rapporté au sujet des difficultés qu'il y aura à reconstruire.

Le bill est lu et sera rapporté au sujet des difficultés qu'il y aura à reconstruire.

Le bill est lu et sera rapporté au sujet des difficultés qu'il y aura à reconstruire.

Le bill est lu et sera rapporté au sujet des difficultés qu'il y aura à reconstruire.

Le bill est lu et sera rapporté au sujet des difficultés qu'il y aura à reconstruire.

Le bill est lu et sera rapporté au sujet des difficultés qu'il y aura à reconstruire.

Le bill est lu et sera rapporté au sujet des difficultés qu'il y aura à reconstruire.

Le bill est lu et sera rapporté au sujet des difficultés qu'il y aura à reconstruire.

Le bill est lu et sera rapporté au sujet des difficultés qu'il y aura à reconstruire.

Le bill est lu et sera rapporté au sujet des difficultés qu'il y aura à reconstruire.

Le général Daval organisera l'artillerie d'infanterie, et Boreger la cavalerie. Ils sont autorisés à lever des contributions. S'ils sont autorisés à lever des contributions, ils sont autorisés à lever des contributions.

Goughier, en des membres du comité, commanda les canonniers de la Seine. Florens a resigné.

Polgramme est suspendu de ses fonctions et on a élu à sa place le commandant supérieur de la garde nationale.

On ne sait pas s'il acceptera. La commune sera officiellement proclamée sur les 200,000 votes enregistrés à Paris, seulement 130,000 ont voté.

St. Pétersbourg, 28.—Le Patriarche de Constantinople a été élu à la tête de la hiérarchie de la Bulgarie. La réponse du Synode grec a été publiée dans le Journal Officiel.

Bucharest, 28.—Un nouveau cabinet romain a été formé. Le général Lull est ministre du culte et Floriano ministre de la guerre.

Le conseil de la paix a été dissous. Le conseil de la paix a été dissous.

Paris, 29.—Paris est tranquille aujourd'hui. Le comité central a pénétré, et quelques-uns de ses membres ont été arrêtés par leurs collègues.

Il dit que les opérations diplomatiques sont très difficiles à Versailles.

Londres, 29.—Une dépêche spéciale au Daily News, de Bruxelles, mande que le chef arabe Nizamkhan, à la tête de 40,000 soldats, est à vingt-cinq lieues d'Alger et a déclaré la guerre à la France.

Le Scandinau, venant de Portland a touché à Mobile aujourd'hui.

Aujourd'hui, la Reine, en présence de dix mille spectateurs, a fait l'ouverture de la salle de Science et d'Art du Prince Royal Albert.

Le Prince de Galles, le Duc de Saxe-Cobourg, Gotha, le Prince Armand, le Prince Christian, la Princesse Louise, le Marquis de Cambridge, la Princesse de Battenberg, et un grand nombre de nobles sont présents.

Verdailles, 28.—Le gouvernement a envoyé une circulaire aux préfets, annonçant que l'ordre de la Légion d'honneur sera rétabli à Lyon et à Toulouse, et que les tentatives d'insurrection dans les grandes villes ont été réprimées à Paris, Marseille, Nantes, etc., et applaudissements.

Le France dit que la circulaire fait un appel pour se rallier au gouvernement.

L'occupation continue du territoire français par les allemands est un sujet qui préoccupe le gouvernement. Le gouvernement a écrit l'officier du saap, mais il est prêt à le réprimer aujourd'hui.

Menotti et Riccio Garibaldi ont refusé de se battre, excepté contre un ennemi étranger.

London, 29, 11 heures.—M. Gladstone a terminé son discours au parlement, et 921 voix ont voté pour le projet de loi de 1862, 911 pour l'émission de 1865, et 914 pour l'émission de 1867; 10,443 à 891; Eric à 184; 1 C A 1104; A et G W 2.

Liverpool, 29, 11 heures.—M. Gladstone a terminé son discours au parlement, et 921 voix ont voté pour le projet de loi de 1862, 911 pour l'émission de 1865, et 914 pour l'émission de 1867; 10,443 à 891; Eric à 184; 1 C A 1104; A et G W 2.

Liverpool, 29, 11 heures.—M. Gladstone a terminé son discours au parlement, et 921 voix ont voté pour le projet de loi de 1862, 911 pour l'émission de 1865, et 914 pour l'émission de 1867; 10,443 à 891; Eric à 184; 1 C A 1104; A et G W 2.

Liverpool, 29, 11 heures.—M. Gladstone a terminé son discours au parlement, et 921 voix ont voté pour le projet de loi de 1862, 911 pour l'émission de 1865, et 914 pour l'émission de 1867; 10,443 à 891; Eric à 184; 1 C A 1104; A et G W 2.

Liverpool, 29, 11 heures.—M. Gladstone a terminé son discours au parlement, et 921 voix ont voté pour le projet de loi de 1862, 911 pour l'émission de 1865, et 914 pour l'émission de 1867; 10,443 à 891; Eric à 184; 1 C A 1104; A et G W 2.

Liverpool, 29, 11 heures.—M. Gladstone a terminé son discours au parlement, et 921 voix ont voté pour le projet de loi de 1862, 911 pour l'émission de 1865, et 914 pour l'émission de 1867; 10,443 à 891; Eric à 184; 1 C A 1104; A et G W 2.

Liverpool, 29, 11 heures.—M. Gladstone a terminé son discours au parlement, et 921 voix ont voté pour le projet de loi de 1862, 911 pour l'émission de 1865, et 914 pour l'émission de 1867; 10,443 à 891; Eric à 184; 1 C A 1104; A et G W 2.

Liverpool, 29, 11 heures.—M. Gladstone a terminé son discours au parlement, et 921 voix ont voté pour le projet de loi de 1862, 911 pour l'émission de 1865, et 914 pour l'émission de 1867; 10,443 à 891; Eric à 184; 1 C A 1104; A et G W 2.

Liverpool, 29, 11 heures.—M. Gladstone a terminé son discours au parlement, et 921 voix ont voté pour le projet de loi de 1862, 911 pour l'émission de 1865, et 914 pour l'émission de 1867; 10,443 à 891; Eric à 184; 1 C A 1104; A et G W 2.

Liverpool, 29, 11 heures.—M. Gladstone a terminé son discours au parlement, et 921 voix ont voté pour le projet de loi de 1862, 911 pour l'émission de 1865, et 914 pour l'émission de 1867; 10,443 à 891; Eric à 184; 1 C A 1104; A et G W 2.

Liverpool, 29, 11 heures.—M. Gladstone a terminé son discours au parlement, et 921 voix ont voté pour le projet de loi de 1862, 911 pour l'émission de 1865, et 914 pour l'émission de 1867; 10,443 à 891; Eric à 184; 1 C A 1104; A et G W 2.

Liverpool, 29, 11 heures.—M. Gladstone a terminé son discours au parlement, et 921 voix ont voté pour le projet de loi de 1862, 911 pour l'émission de 1865, et 914 pour l'émission de 1867; 10,443 à 891; Eric à 184; 1 C A 1104; A et G W 2.

Liverpool, 29, 11 heures.—M. Gladstone a terminé son discours au parlement, et 921 voix ont voté pour le projet de loi de 1862, 911 pour l'émission de 1865, et 914 pour l'émission de 1867; 10,443 à 891; Eric à 184; 1 C A 1104; A et G W 2.

Liverpool, 29, 11 heures.—M. Gladstone a terminé son discours au parlement, et 921 voix ont voté pour le projet de loi de 1862, 911 pour l'émission de 1865, et 914 pour l'émission de 1867; 10,443 à 891; Eric à 184; 1 C A 1104; A et G W 2.

Liverpool, 29, 11 heures.—M. Gladstone a terminé son discours au parlement, et 921 voix ont voté pour le projet de loi de 1862, 911 pour l'émission de 1865, et 914 pour l'émission de 1867; 10,443 à 891; Eric à 184; 1 C A 1104; A et G W 2.

Liverpool, 29, 11 heures.—M. Gladstone a terminé son discours au parlement, et 921 voix ont voté pour le projet de loi de 1862, 911 pour l'émission de 1865, et 914 pour l'émission de 1867; 10,443 à 891; Eric à 184; 1 C A 1104;

